



Conseil d'administration

313^e session, Genève, 15-30 mars 2012

GB.313/POL/4/1(&Corr.)

Section de l'élaboration des politiques
Segment du dialogue social

POL

Date: 20 février 2012

Original: anglais

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Forums de dialogue mondial et mandat des réunions sectorielles: Forums de dialogue mondial – Enseignements tirés

Objet du document

Dans le présent document, le Conseil d'administration est invité à approuver des propositions d'amélioration de la formule des forums de dialogue mondial (voir projet de décision au paragraphe 16).

Objectif stratégique pertinent: Renforcer le tripartisme et le dialogue social, résultat 13: Une approche sectorielle du travail décent est appliquée.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Si elles étaient adoptées, les propositions auraient pour effet: de déléguer au bureau du Conseil d'administration la décision concernant la composition d'un forum de dialogue mondial; et de mettre en place de nouvelles règles pour la désignation des présidents des forums de dialogue mondial.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Si les propositions étaient approuvées, le Bureau les mettrait en application dès le prochain forum qui doit se tenir cette année (sur les besoins futurs en matière de qualifications et de formation dans l'industrie pétrolière et gazière, déc. 2012).

Unité auteur: Département des activités sectorielles (SECTOR).

Document connexe: GB.312/POL/5.

Résumé

Le présent document expose des propositions visant à améliorer le fonctionnement des forums de dialogue mondial.

I. Introduction

1. A sa dernière session (novembre 2011), le Conseil d'administration a examiné les enseignements tirés des forums de dialogue mondial ¹ et a décidé de revenir sur la question à la présente session ². Le présent document doit servir de base à la discussion ³.
2. Dans la partie II du document figurent les propositions ayant recueilli un large soutien à la session de novembre 2011. La partie III contient de nouvelles propositions élaborées sur la base des observations formulées à cette occasion.

II. Propositions ayant reçu un soutien en novembre 2011

3. A la fin de la discussion de novembre, il s'est avéré que les propositions alors présentées n'avaient pas toutes recueilli le soutien sans réserve de tous les membres du Conseil d'administration qui s'étaient exprimés. Il est donc proposé que le Conseil d'administration adopte à présent les propositions qui n'ont pas rencontré d'opposition, à savoir celles qui figurent dans les paragraphes 12, 16 et 18 du document GB.312/POL/5 et sont reproduites ci-dessous.

Améliorations au stade de la programmation

12. Etant donné que les trois types de réunion mentionnés ci-dessus ont des caractéristiques différentes, le Bureau informera à l'avenir les organes consultatifs sur les points forts et les limites de chacun afin de faciliter leur choix et de faire en sorte que la formule du forum de dialogue mondial ne soit pas retenue pour traiter des questions qui ne sont pas ciblées de façon appropriée pour être examinées dans ces courts délais. Par conséquent, le Bureau demandera aux organes consultatifs, pendant l'examen des propositions, de déterminer l'objet d'un forum de dialogue mondial. Ces organes seront priés de s'assurer que l'objet de chaque forum est suffisamment ciblé, en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'une réunion de courte durée portant sur des sujets précis et bien délimités qui revêtent une grande importance pour le secteur concerné, et non d'un examen général des tendances et des problèmes, et qu'il n'est pas possible d'examiner plus de trois points pour discussion (plus les recommandations relatives aux activités de suivi) pendant un même forum.

Présentation normalisée des apports

16. Dans un souci d'économie et en vue d'un meilleur ciblage, les apports aux forums devraient être normalisés. Les documents de réflexion ne devraient pas dépasser 20 pages en anglais, espagnol et français, devraient présenter les points proposés pour la

¹ Document GB.312/POL/5.

² Document GB.312/POL/PR, paragr. 104.

³ Le présent document se lit de manière indépendante puisque toutes les propositions, formulées en novembre et dont l'examen est prévu à la présente session, y sont reproduites; toutefois, si le lecteur souhaite disposer d'informations plus générales, il peut se reporter aux paragraphes d'introduction du document GB.312/POL/5.

discussion et décrire succinctement les principales données du problème, en mettant l'accent sur les faits nouveaux et en fournissant des faits et des chiffres. Afin d'assurer une plus large adhésion, et notamment la participation des ministères du travail et des ministères responsables d'un secteur donné, le Bureau propose que les documents de réflexion soient basés sur des questionnaires concis établis par le biais de consultations au sein des organes consultatifs et envoyés aux organisations de travailleurs et d'employeurs ainsi qu'aux gouvernements, ainsi que sur les travaux de recherche menés par des spécialistes sectoriels⁴.

Aide accrue aux participants

18. Les représentants des gouvernements, en particulier, ont critiqué l'absence de règles claires. Pour cette raison, le Bureau propose d'établir de nouvelles instructions plus détaillées sur les pratiques et règles applicables aux forums de dialogue mondial, comme indiqué dans le présent document, de les présenter à tous les groupes au début de la première journée et de les mettre en ligne pour aider les délégués à préparer chaque forum.

III. Nouvelles propositions

4. En outre, le Conseil d'administration est invité à examiner plusieurs autres propositions, élaborées sur la base des observations et des demandes formulées lors de sa dernière session⁵.
5. Dans ce contexte, il est proposé qu'une fois achevée la période biennale 2012-13 les résultats de l'application des propositions adoptées par le Conseil d'administration soient examinés en vue d'éventuels ajustements.

Améliorations au stade de la programmation

6. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet de la proposition visant à déléguer au bureau du Conseil d'administration la décision concernant la composition de chaque forum, proposition qui avait été avancée afin de réduire encore le nombre de communications faites au Conseil d'administration et les problèmes de calendrier qui se posaient lorsqu'il fallait modifier cette composition.
7. En réponse à ces inquiétudes, le Bureau confirme que, d'après lui, cette délégation est possible. La composition, c'est-à-dire le nombre de participants de chacun des trois groupes, peut être considérée comme une partie du «programme» des réunions au sens de l'article 2.3.1 du Règlement du Conseil d'administration. Elle peut donc faire l'objet de la délégation prévue par cet article.
8. Il est donc proposé que le Conseil d'administration délègue à son bureau la décision concernant la composition d'un forum et qu'il donne pour instruction à son Président de

⁴ Si toutes les propositions étaient adoptées, le recours à des questionnaires serait réévalué (conformément au paragr. 6) afin d'éviter d'alourdir la charge de travail que représente l'établissement de rapports.

⁵ Les nouvelles propositions ne traitent pas toutes les questions soulevées dans le document GB.312/POL/5, certaines d'entre elles ayant fait l'objet d'une forte opposition comme les propositions qui prévoient que le mandat de chaque forum doit indiquer si des points de consensus devraient être adoptés (paragr. 13) ou que le nombre de réunions sera limité à deux par semestre (paragr. 14), ou encore celle qui préconise l'introduction de règles fixes applicables à l'élaboration et à la discussion des points de consensus (paragr. 19 à 22).

faire en sorte que des consultations aient lieu avec le président du groupe gouvernemental ou son représentant, en ne perdant pas de vue que la décision concernant la composition d'un forum ne porterait que sur la participation, aux frais du Bureau, de représentants des travailleurs et des employeurs et n'aurait pas d'effets négatifs sur la représentation des gouvernements, étant donné que tout gouvernement intéressé peut prendre part à tous les forums.

9. Par ailleurs, il est proposé que le Conseil d'administration donne pour instruction au Bureau de tenir dûment compte, au moment de l'établissement du Programme des activités sectorielles – et de rappeler aux organes consultatifs d'en faire autant –, de la nécessité de répartir les réunions de manière aussi équilibrée que possible sur la durée de la période biennale et, afin d'éviter les blocages tout en maintenant une souplesse suffisante pour apporter une réponse rapide à de nouvelles questions, de proposer au début de chaque période biennale un programme ne prévoyant pas plus de huit réunions.

Présentation normalisée des produits

10. En raison du large soutien exprimé en novembre en faveur d'une présentation normalisée des produits, le Bureau refait la proposition selon laquelle les «points de consensus» ne devraient pas dépasser trois pages et devraient contenir des sections, regroupées par point pour discussion, se rapportant aux «points de consensus» et aux «activités de suivi» suggérées.
11. Compte tenu des discussions de novembre, il est en outre proposé qu'une section relative aux «questions exigeant un complément d'examen» soit consacrée aux sujets sur lesquels un accord immédiat n'a pas pu être trouvé pendant le forum correspondant, mais qui pourraient faire l'objet d'activités futures comme des travaux de recherche ou une réunion tripartite.
12. Comme dans le cas des réunions sectorielles et des réunions d'experts, un rapport sur les discussions continuera d'être établi. Il est proposé que ce rapport n'excède normalement pas 40 pages pour un forum de deux jours.

Désignation du président

13. Les forums constituant un nouveau type de réunion, des présidents extérieurs avaient été désignés par le Bureau, conformément à la pratique en vigueur pour les réunions d'experts. Alors que cette pratique est justifiée dans le cas des réunions d'experts, où le fait de choisir un expert gouvernemental comme président empêche automatiquement ce dernier de participer pleinement aux débats, elle ne semble pas adaptée aux réalités des forums de dialogue mondial auxquels tous les gouvernements intéressés peuvent participer. C'est pourquoi le Bureau propose qu'à l'avenir le président soit choisi parmi les membres de l'un des trois groupes, en règle générale le groupe gouvernemental, comme c'est le cas par exemple pour les commissions de la Conférence internationale du Travail. Il est, de plus, proposé qu'au moment de la désignation d'un président de forum il soit donné la préférence à des participants expérimentés, en particulier à des membres du Conseil d'administration.

Durée des forums de dialogue mondial

14. Jusqu'à présent, tous les forums de dialogue mondial duraient deux jours, mais les participants à un certain nombre de forums ont fait remarquer que le temps imparti n'était

pas suffisant. En raison de ces informations, les membres du Conseil d'administration ont souligné qu'il pouvait y avoir des cas dans lesquels une approche plus souple était nécessaire.

15. Par conséquent, il est proposé qu'au stade de la programmation les organes consultatifs sectoriels avancent déjà une recommandation concernant la durée de chaque forum (qui passerait de deux à trois jours) et que le Conseil d'administration, lorsqu'il approuve les activités à mener dans le cadre du Programme des activités sectorielles, détermine, lui aussi, la durée de chaque forum à cette session. Les coûts estimés de l'allongement de la durée d'un forum de dialogue mondial d'un jour supplémentaire sont fournis en annexe.

IV. Projet de décision

16. *Le Conseil d'administration:*

- a) *approuve les propositions d'amélioration de la formule des forums de dialogue mondial figurant dans les paragraphes 3, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 15; et*
- b) *délègue à son bureau, en application du paragraphe 2.3.1 a) de son Règlement, le pouvoir d'approuver la composition des forums de dialogue mondial en ce qui concerne le nombre d'employeurs et de travailleurs invités à y participer.*

Annexe

Coûts estimés de l'allongement de la durée d'un forum de dialogue mondial d'un jour supplémentaire ¹

Coût additionnel	Coût unitaire	Nombre d'unités requis	Total (en dollars E.-U.)
Indemnité journalière de subsistance pour les participants	437 CHF (par participant et par jour) ¹	Selon le nombre de personnes dont les frais de participation à une réunion donnée sont à la charge du Bureau Par exemple, dans le cas de la composition habituelle d'un forum de dialogue mondial (six travailleurs et six employeurs): 12 unités	Exemple: 5 244 dollars E. U. (pour 12 participants)
Interprétation	16 800 CHF (pour l'anglais, l'espagnol et le français) ou 49 000 CHF (pour les sept langues officielles) ²	Un jour ³	20 000 dollars E.-U. (pour l'anglais, l'espagnol et le français) ou 58 333 dollars E.-U. (pour les sept langues officielles)
Traduction	500 dollars E.-U. (pour un traducteur de grade T3) ⁴	Il faut habituellement une équipe de quatre traducteurs (deux pour le français et deux pour l'espagnol)	2 000 dollars E.-U.
Prise de notes	300 dollars E.-U.	Il faut habituellement une équipe de quatre preneurs de notes	1 200 dollars E.-U.
Services de messenger	200 dollars E.-U.	Une personne	200 dollars E.-U.
Services d'experts extérieurs ⁵	400 dollars E.-U. (rémunération maximale pour un expert) plus 402 dollars E.-U. (indemnité journalière de subsistance) ⁶	Selon les besoins	Selon les besoins

¹ Taux spécial en vigueur de l'indemnité journalière de subsistance pour un délégué de commission. ² Anglais, espagnol et français, ainsi qu'allemand, arabe, chinois et russe. ³ En supposant que l'horaire appliqué est le suivant: réunions des groupes de 9 heures à 10 heures et de 14 h 30 à 15 h 30 et séances plénières de 10 heures à 13 heures et de 15 h 30 à 18 h 30. ⁴ Le taux journalier exact dépend du grade du traducteur. ⁵ Pour les cas où des conseils techniques hautement spécialisés seraient nécessaires durant la réunion (par exemple, de la part d'un vétérinaire ou d'un microbiologiste). ⁶ Taux standard pour Genève (janv. 2012).

Outre les coûts indiqués dans le tableau, il faudrait tenir compte d'autres frais potentiels, difficilement quantifiables, comme la compensation des heures supplémentaires pour les traducteurs et le personnel des services généraux (traitement de textes) et pour l'impression (s'il faut fournir des documents de session). Ces augmentations des coûts varient beaucoup selon le calendrier adopté pour le forum de dialogue mondial et selon les documents qui doivent être élaborés durant sa tenue.

¹ Ces estimations sont basées sur les frais encourus lors de réunions récentes et conformément aux taux applicables en vigueur. La conversion des francs suisses en dollars E.-U. a été réalisée en fonction du taux de change budgétaire pour 2012-13 (0,84 CHF pour 1 dollar E.-U.).